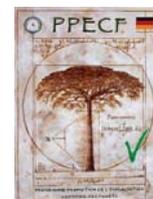




FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C086	Formations Groupées en Cartographie sociale participative			Cameroun			
Thématique ¹							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PALLISCO , WIJMA , ROUGIER , VICWOOD Cameroun , Alpicam	Concessionnaires	NT & C	AO Restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
65.980	26.415	15% de l'intervention	03.06.2015	12 mois	16 mois

Commentaires

Deux prestataires potentiels ont répondu à l'AO (apparu le 6 octobre 2014 dans le Cameroun Tribune) concernant la livraison de formations en « cartographie sociale et participative » auprès de concessionnaires forestiers : CEFOPROME et NT&C. NT&C a gagné l'offre et a signé le contrat d'un montant de 55.775 € en avril 2015.

Les contributions du PPECF prévoyaient les honoraires des deux formateurs sur site industriel à raison de 500 € x 2p x 30 sessions = 30.000€ (45% du budget global), la production des manuels techniques (7%); la logistique (14%), les kits de formation (16%) et les frais de gestion (3%).

L'hébergement et restauration de formateurs sur site forestiers étant pris en charge par les concessionnaires (15%).

Toutefois, dû à la déclinaison de certains concessionnaires qui estimaient que leur niveau actuel ne peut pas être augmenté de manière significative par la formation proposée, le contrat a dû être revu au pro rata des sessions effectivement réalisées.

Principes et critères du référentiel FSC

C2.5 : L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.

C4.1 : L'Organisation doit identifier les communautés locales existant au sein de l'Unité de Gestion et celles qui sont concernées par les activités de gestion. L'Organisation doit ensuite, par le biais d'une concertation avec ces communautés locales, déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers, et leurs droits et obligations définis par la loi, qui s'appliquent au sein de l'Unité de Gestion.

C4.5 : L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit prendre des mesures pour identifier, éviter et atténuer les impacts négatifs importants, à la fois sociaux, environnementaux et économiques, que peuvent avoir ses activités de gestion sur les communautés concernées. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle et à l'intensité de ses activités, aux risques et aux

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

impacts négatifs qu'elles engendrent.

C4.7 : L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit identifier les sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle, et sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers. Ces sites doivent être reconnus par l'Organisation et leur gestion et/ou leur protection doivent être définies au terme d'un processus de concertation avec ces communautés locales.

C4.8 : L'Organisation doit soutenir le droit des communautés locales à protéger et utiliser leur savoir traditionnel et doit offrir une compensation aux communautés locales pour l'usage ce savoir et de leur propriété intellectuelle. Conformément au critère 3.3, un accord contraignant doit être conclu entre l'Organisation et les communautés

Mots clés

Consentement Libre Informé et Préalable, CLIP, droit des communautés locales, droits coutumiers, certification forestière, Cameroun

Résumé de l'intervention

Dans leur politique sociale en faveur de communautés, les concessionnaires forestiers engagés dans le processus de gestion durable et de certification forestières doivent concilier les activités forestières et la préservation des droits, des usages et des savoir-faire traditionnels, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Pour ce faire, au-delà des prescriptions des cahiers des charges, les entreprises mettent en œuvre des financements dédiés aux micro-projets en faveur du développement communautaire, conformément au principe 4.4 du FSC, qui recommande une contribution des concessionnaires forestiers au développement économique et social des populations en fonction de la taille et l'échelle de l'impact de leurs activités.

La présente intervention, conduite entre juin 2015 et novembre 2016 par le consultant NT&C a permis de réaliser, huit sessions (sur 30 prévues) de formations groupées en « Consultation des communautés et cartographie sociale participative » auprès de 5 concessionnaires forestiers certifiés du Cameroun, dont 3 chez WIJMA (Eyumojock, Ma'an et Song-Mbong), 1 chez PALLISCO (Douala), 1 chez SFID (Mbang), 2 chez Vicwood-Cameroun (Lokomo et Ngola) et 1 chez ALPICAM (Eséka), soit au total 130 personnes formées.

Commentaires

Toutes les séances de formation programmées n'ont pas été réalisées à cause des reports demandés par les entreprises qui ne sont jamais revenus à la reprogrammation malgré les relances du prestataire.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport final d'intervention ;
- comme résultat, huit sessions de formations réalisées chez 05 concessionnaires certifiés du Cameroun, pour environ 130 personnes formées.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis aux 05 entreprises bénéficiaires de mieux satisfaire aux exigences du principe 4 du FSC, en intégrant dans leur pratiques les techniques et méthodes adéquates de cartographie participative ;
- elle contribuera entre autres à une meilleure prise en compte des besoins des communautés riveraine, et à optimiser leur participation à la gestion/exploitation durable des ressources forestières.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- plusieurs concessionnaires forestiers certifiés FSC-FM ont été impliqués à cette formation, et les 130 personnes ainsi formés (Membres de diverses organisations, travailleurs et communautés riveraines) contribueront à optimiser la participation des uns et des autres à la gestion durable des UFA correspondantes, et à mieux préparer les concessionnaires aux audits annuels de surveillance pour ce volet social.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les leçons tirées de la mise en œuvre de cette intervention serviront de base pour conceptualiser plus judicieusement de telles interventions mutualisées à l'avenir.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la certification forestière en elle-même régule de façon fondamentale les pratiques opérationnelles des entreprises, ce qui offre un environnement à la fois favorable aux formations, et contraignant en terme de temps accordé aux apprenants pour prendre part aux formations, ce qui nécessite une certaine flexibilité, autant du concessionnaire que du prestataire ;
- certaines entreprises ont clairement décliné leur participation à cette intervention, estimant leur niveau avancé par rapport au contenu proposé pour les formations, d'où **la nécessité à l'avenir de bien calibrer ensemble avec les bénéficiaires, le contenu et la mise en œuvre des formations mutualisées suivant le niveau des sociétés visées ;**
- comme pour les séances de cinéma numérique ambulant, il s'agit ici d'une activité (sociale externe) qui n'est pas essentielle pour la production (contrairement p.e. à la formation en inventaire d'exploitation), leur mise en œuvre gêne d'avantage (mise à disposition de personnel pour une action non productive) et la plus-value doit être plus importante avant de s'y engager vraiment. **Quatre options ou une combinaison de plusieurs sont possibles en phase**

Il si de telles demandes de formations sociales reviennent: 1) arrêter cette formule de formations mutualisées et revenir sur des appuis individuels à la carte ; 2) impliquer financièrement les bénéficiaires pour décourager les entreprises qui ne sont pas convaincues ; 3) fortement augmenter la qualité des formations comme cela a été le cas chez IFO (voir C069) au risque de décourager les entreprises les moins avancées ; 4) conditionnaliser d'autres appuis à la réalisation effective d'appuis sociaux.

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [TdR C086](#)

 [Rapport « Formation groupées en cartographie participative » \(C086\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)

 [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)

 [Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang \(C028 et C031\)](#)

 [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C030\)](#)

 [Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) \(C040\)](#)

 [Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon \(C046\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Renforcement des capacités des organes de concertation \(CPF\) et CSPA autour des UFA 00-003 et 09-025 \(C092\)](#)

 [Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 \(C093\)](#)